

2^{ème} partie – Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée
(article R.2123-1.1^o ou 2^o ou 3^o du code de la commande publique)

Etapes	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	<u>Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Pas d'envoi papier.</u>
2	<u>Renseigner sa candidature, au choix</u>	<p>Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur PLACE puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici.</p> <p>En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct.</p> <p>Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure.</p> <p><u>Ou via les formulaires DC1 et DC2</u></p>
	<u>Renseigner son offre</u>	<p><u>Les documents à fournir au titre de l'offre sont :</u></p> <p><u>- le présent document renseigné en 4^{ème} partie ;</u></p> <p><u>- le mémoire technique (selon le cadre de réponse transmis en annexe) ;</u></p> <p><u>- l'attestation d'assurance ;</u></p> <p><u>- un RIB.</u></p> <p><u>Les documents et informations doivent être rédigés en langue française</u></p>
3		<p><u>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</u></p> <p>- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;</p> <p>- en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.</p> <p>En cas de <u>cotraitance (groupement)</u>, la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement. Chaque co-traitant présentera une attestation de mandat dûment signée.</p> <p>La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</p> <p>En cas de <u>sous-traitance</u>, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 dûment rempli et signé.</p> <p><u>Variantes interdites.</u></p> <p><u>Offres valables 120 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.</u></p>
4	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer le marché (4 ^{ème} partie). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.
5	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE , <u>dans un fichier compressé au format ZIP ou équivalent.</u>

Analyse des offres			
Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants.			
Critère technique Noté sur 60 points	Sous-critère 1	<p>Adéquation des programmes avec les attentes du prescripteur et les profils des stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs pédagogiques, points importants et durées des séquences pédagogiques – Noté / Quinze (15) pts ; - Le dispositif permettant d'identifier l'aptitude des stagiaires à réaliser un module pédagogique sous Scenari Opale, à l'issue de la formation : « Apte en autonomie - Apte avec accompagnement - Non apte » - Noté / Cinq (5) pts. 	Noté / 20 points
	Sous-critère 2	<p>Méthodes et moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de pédagogie (pédagogie par projet, alternance de mise en situation et d'apport de connaissances, ...), accompagnement post-formation, fonds documentaire remis « apprenant », dispositif d'échanges et de partage – Noté / Quinze (15) pts. - Méthode pour aborder la scénarisation/construction pédagogique d'une séquence de formation avec Scenari Opale - Noté / Dix (10) pts. 	Noté / 25 points
	Sous-critère 3	<p>Expériences des intervenants : (2 intervenants minimum à présenter article 6.1 du CCTP) <i>Les CV présentés devront être ceux des personnes fournies.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans la mise en œuvre de la chaîne éditoriale « Scenari Opale » pour la création de contenus de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Entre un (1) et moins de trois (3) ans d'expérience : Un (1) point. - Entre trois (3) et cinq (5) ans d'expérience : Trois (3) points. - Au-delà de cinq (5) ans d'expérience : Cinq (5) points. - Expérience en tant que formateur à l'emploi de la chaîne éditoriale « Scenari Opale » pour la création de contenus de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Entre un (1) et moins de trois (3) ans d'expérience : Un (1) point. - Entre trois (3) et cinq (5) ans d'expérience : Trois (3) points. - Au-delà de cinq (5) ans d'expérience : Cinq (5) points. - Expérience dans le domaine de la formation initiale, continue en milieu professionnel à dominante technique : <i>Les intervenants doivent justifier à minima d'une (1) année d'expérience dans le domaine de la formation initiale, continue en milieu professionnel à dominante technique.</i> <ul style="list-style-type: none"> - Entre un (1) et moins de trois (3) ans d'expérience: Un (1) point. - Entre trois (3) et cinq (5) ans d'expérience : Trois (3) points. - Au-delà de cinq (5) ans d'expérience : Cinq (5) points. <p><i>Pour chaque type d'expérience, chaque formateur est noté avec la grille ci-dessus. Une moyenne des expériences des formateurs sera réalisée. Les notes des trois types d'expérience seront additionnées.</i></p>	Noté / 15 points

Critère prix Noté sur 40 points	Le montant de l'offre considérée est calculé de la manière suivante : somme de chaque poste TTC Prix (offre la moins disante / offre du candidat noté) *40	Noté / 40 points
------------------------------------	---	------------------

Toute note inférieure à 35/60 points sur le critère valeur technique sera éliminatoire.

Négociation

L'acheteur pourra négocier les 2 meilleures offres. Dans ce cas, les autres offres sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Engagement RSE du ministère

Le ministre des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « égalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR). Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponibles sur le site www.achats.defense.gouv.fr
En outre, ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du Ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et les demandes d'information 5DI/RFI) ainsi que les données essentielles.